

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Annexe à la délibération n°013-2021 du 25 février 2021

1/ LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Les finances des collectivités territoriales sont impactées par l'environnement macro-économique national et international, et notamment par les mesures politiques prises en matière économiques, budgétaires, et fiscales. Il est donc nécessaire de resituer les perspectives budgétaires de la commune dans ce contexte global.

L'économie mondiale face à la pandémie de la covid-19

Le 23 janvier 2020, le monde a assisté, incrédule, aux premiers confinements de grandes métropoles chinoises frappées par le coronavirus SARS-CoV-2 (ou covid-19), avant d'être touché à son tour par la pandémie.

Pour la plupart démunis face à la première vague pandémique du printemps, les gouvernements ont eu largement recours à des mesures de confinement qui se sont traduites, au deuxième trimestre, par un double choc de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale.

Après une récession d'ampleur inédite au premier semestre, l'activité a connu des mouvements cycliques au second semestre, avant que la seconde vague de contaminations, à l'automne, n'impose la réintroduction progressive de mesures restrictives, puis le recours à de nouveaux confinements qui ont à nouveau pesé sur l'activité économique.

Au mois de janvier 2021, on recensait au niveau mondial plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions d'infections...

La situation de la Zone euro

Après une chute vertigineuse du PIB due aux restrictions et aux confinements instaurés de mars à mai 2020 dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité a fortement rebondi au troisième trimestre avant d'être à nouveau freiné par la seconde vague de contaminations.

Les gouvernements ont cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie), ce qui a sans doute permis de contenir la récession à 7,3% en moyenne en 2020.

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée (programme SURE de 100 Mds € et plan de relance Next Generation de 750 Mds €).

De son côté, la Banque Centrale Européenne a également réagi rapidement et significativement, et a notamment maintenu une politique monétaire à taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par le déficit public.

L'économie française à l'épreuve de la pandémie

La France a été durement touchée aux premier et deuxième trimestres 2020, perdant jusqu'à 14% de son PIB, avant de rebondir au troisième trimestre. Comme dans le reste du monde, l'accélération des contaminations au quatrième trimestre a conduit à de nouvelles restrictions, mais, compte tenu de leur progressivité, l'impact économique devrait être moins fort qu'au printemps. La perte d'activité attendue sera de l'ordre de - 9,1 % sur l'année 2020.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant, avec 715 000 pertes d'emploi au premier semestre. En fin d'année 2020, on comptait 2,7 millions de demandeurs d'emploi et un taux de chômage de 9% qui devrait culminer à 11 % d'ici la mi-2021 avant de redescendre aux alentours de 8 % en fin 2022.

Afin d'atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence dont le coût global s'est élevé à 470 Mds €, soit environ 20 % du PIB, outre un plan de relance de 100 Mds € (4,3 % du PIB) en partie financé par l'Union

Européenne, auquel s'est ajouté une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 Mds € pour un soutien financier lors du second confinement.

Le niveau d'inflation a fortement baissé, passant de 1,5 % à 0 % essentiellement du fait de l'effondrement des prix de certains biens et services ; il devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

La crise sanitaire s'est également traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises, atteignant des niveaux records, favorisées par le déploiement des Prêts Garantis par l'État à des taux très bas (0,67 % en moyenne).

La crise sanitaire aura, en France un impact assurément durable : sous le double effet de la baisse de l'activité et des interventions publiques massives, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB. Pour 2021, le gouvernement prévoit de ramener le déficit public à 8,6 % mais la dette dépassera 122 % ...

La loi de finances pour 2021 et les principales mesures relatives aux collectivités locales

La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi 2021.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances avec un impact brut estimé à 20 Mds € sur trois ans.

L'objectif principal de la LFI 2021 est de donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, et tout particulièrement le secteur public territorial qui représente 55 % de l'investissement public.

Plusieurs mesures visent donc à compenser les pertes de fiscalité et de dotations enregistrées depuis plusieurs années pour permettre aux collectivités territoriales d'être les premiers acteurs de la relance :

- Fin des dégrèvements de taxe d'habitation
- Stabilisation de la dotation globale de fonctionnement
- Réduction des variables d'ajustements
- Augmentation des dotations de soutien à l'investissement local
- Augmentation des dotations de péréquation
- Reconductio n de la clause de sauvegarde des recettes fiscales des communes et des EPCI
- Application progressive de l'automatisation du FCTVA
- Report de mise en service du compte financier unique (fusion des comptes administratifs et des comptes de gestion)
- Diminution des impôts dits de production

La réforme de la Taxe d'Habitation

Conformément au calendrier de la réforme de 2018, les collectivités territoriales perdront le produit de leur taxe d'habitation en 2021, pour les seules résidences principales.

En compensation, les communes recevront l'intégralité du taux départemental de taxe sur le foncier bâti, ainsi qu'une dotation de compensation, tandis que les EPCI recevront une fraction dynamique du produit de la TVA.

La notification de l'état fiscal permettant le vote des taux de fiscalité directe locale 2021 n'interviendra pas avant le 31 mars et la Direction Générale des Finances Publiques invite les collectivités à attendre cette notification pour ne pas s'exposer à l'illégalité de leurs décisions en matière de fiscalité directe 2021.

Tel est donc le contexte particulièrement contraint dans lequel s'inscrivent en 2021 les finances communales et intercommunales.

2/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Le débat d'orientations budgétaires de la CCBTA s'est tenu en séance du Conseil Communautaire du 15 janvier dernier. Dix thématiques ont été abordées :

- Le contexte global
- La présentation de la CCBTA

- La situation de la CCBTA en termes de ressources humaines
- La structure de la dette au 1er janvier 2021
- Le bilan comptable 2020 de l'ensemble des budgets
- Les orientations 2021 pour l'Office de Tourisme
- Les orientations en matière de fiscalité
- La tendance d'évolution des autres recettes de fonctionnement
- La tendance d'évolution des dépenses de fonctionnement
- Les propositions d'investissements

Ce qu'il faut retenir de ces orientations :

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) progresse de façon continue depuis 2016 et a atteint 40,57% (contre 39,43% en 2019), désormais supérieur à la moyenne nationale des EPCI de même strate démographique (35,44%).

Pour mémoire, le CIF sert de base de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, mais est également utilisé pour mesurer la pertinence du périmètre des EPCI.

La CCBTA compte 70 agents en poste au 1^{er} janvier 2021, dont 66 fonctionnaires et 4 contractuels, soit 5 agents de moins qu'en 2019.

La dette cumulée s'élève à 22.313.656 € dont 18.567.053 € pour le budget principal, en progression.

Les garanties d'emprunts au titre de la compétence logement s'élèvent à 6.485.356 €.

La dette ne présente pas de risque, les emprunts sont essentiellement à taux fixe.

Comme en 2019 et 2020, la situation financière de la CCBTA est qualifiée de saine, permettant de financer le programme d'investissements du contrat local et de soutien à l'activité économique. Néanmoins, comme chaque année, il conviendra de maîtriser le ratio dépenses de fonctionnement/recettes et prendre en compte l'impact de la GEMAPI, le coût de la propreté urbaine (en hausse), l'évolution à la hausse du SDIS, le bilan final du FPIC, ainsi que les moyens mobilisés pour l'essor du tourisme (en hausse).

En matière de fiscalité directe, le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE, ex taxe professionnelle) s'élève à 33,22 % (identique depuis la création de la CCBTA) et ne subira pas d'augmentation en 2021.

Le taux de taxe d'habitation est également maintenu à 10,44% tout comme le taux de la taxe foncière non bâtie additionnelle à 2,73%.

Enfin, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est, elle aussi, stabilisée à hauteur de 14,15% sans augmentation.

Aucune taxe nouvelle n'est instaurée pour la compétence GEMAPI.

Au niveau des dotations de l'Etat, la DGF devrait se maintenir au niveau de 2020 (190.000 €), tandis que la dotation de compensation devrait continuer à diminuer et est estimée à un maximum de 1.300.000€.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, l'objectif demeure la maîtrise des charges ; la dotation de solidarité communautaire devrait se stabiliser du fait de la stagnation du FPIC a priori en 2021.

Enfin, parmi les propositions d'investissement 2021, outre les restes à réaliser 2020 :

- Poursuite de l'étude technique du port de Fourques
- Poursuite du programme de PAV enterrés
- Acquisition foncière avec dossier DUP pour la ZI de Broussan
- Montée en puissance de l'OPAH Rénovation Urbaine
- Atelier relais zone du Rieu à Bellegarde
- Travaux et maîtrise d'œuvre d'aménagement de la Via Rhona de Beaucaire à Bellegarde
- Projet de recyclerie

La perspective d'emprunt d'équilibre serait de l'ordre de 4 M€ sur le budget principal.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les résultats prévisionnels à l'issue de l'exercice 2020

- Les dépenses 2020 se sont élevées à 2.529.097 € (contre 2.514.732 € en 2019), dont 2.449.226€ de dépenses réelles, correspondant à un taux d'exécution de 96,6% des dépenses prévisionnelles.
- Les recettes se sont élevées à 2.746.853 € (contre 2.809.588 € en 2019), soit un taux de recouvrement de 99,8% des prévisions initiales.
- Le résultat de l'exercice présente donc un **excédent de 217.756 €** (contre 294.856 € en 2019), supérieur aux prévisions budgétaires (134.266 €).

L'évolution des charges :

- Les charges à caractère général (chapitre 011 : 826.568 €) ont connu d'importantes fluctuations, avec des articles en forte augmentation, mais au final une quasi-stagnation (-0,32%) par rapport au compte administratif 2019. La principale cause de ces fluctuations est la crise sanitaire.
- Les charges de personnel (chapitre 012 : 1.223.513 €) ont augmenté de 2,3% par rapport aux réalisations 2019. Elles représentent 49,95% des charges réelles de fonctionnement (49,3% en 2019) mais, en valeur nette des remboursements de congés maladie et des emplois aidés, leur proportion diminue à 48,06 %.
- Les atténuations de produits (chapitre 014 : 25.997 €) ont connu une diminution de 4,7% par rapport à 2019 du fait de l'évolution du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65 : 311.287 €) ont diminué de 2,7% par rapport à 2019, et sont inférieures aux prévisions budgétaires (-9,40%). Cette diminution résulte essentiellement de la crise sanitaire qui a retardé l'installation de la nouvelle assemblée et affecté le niveau des subventions aux associations.
- Les charges financières (chapitre 66 : 61.710 €) sont conformes aux prévisions budgétaires.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67 : 150€) n'ont quasiment pas été impactées.

Globalement, les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 2.449.225 € et ont augmenté de +0,9% par rapport au compte administratif 2019.

L'évolution des produits :

- Les produits des services et du domaine (chapitre 70 : 154.735 €) ont diminué de 21% par rapport à 2019. Il s'agit essentiellement des redevances des services périscolaires (cantine et garderie), et dans une moindre mesure des redevances à caractère culturel (médiathèque)
- Les impôts et taxes (chapitre 73 : 1.953.014€) ont légèrement augmenté (+0,7%) et sont supérieurs aux prévisions ; le produit des seuls impôts directs locaux a augmenté de 0,5% par rapport à 2019 sous l'effet de l'évolution des valeurs locatives.
- Les dotations et participations (chapitre 74 : 556.415 €) sont également en légère augmentation par rapport aux réalisations 2019 (+1%) et par rapport aux prévisions (+0,6%).
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75 : 22.495 €) ont diminué de 20,2% par rapport à 2019, en raison de la crise sanitaire (non location de la licence IV, fermeture du centre socio-culturel).
- Les produits exceptionnels (chapitre 77 : 13.934 €) sont en diminution par rapport à 2019 (-14,6%) mais supérieurs aux prévisions. Il s'agit entre autres des remboursements d'assurances, fluctuants en fonction des sinistres, et des avoirs sur facture.
- Les atténuations de charge (chapitre 013 : 46.258 €) ont augmenté de 13% par rapport à 2019 et sont supérieures aux prévisions : ces recettes sont liées aux remboursements d'assurance statutaire.

Globalement, les produits réels de fonctionnement s'élèvent à 2.746.853 € et sont, après deux années d'augmentation, en diminution de -1 % (+2,07% en 2019 et +3,7 % en 2018).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats prévisionnels :

- Le résultat d'exercice est déficitaire et s'élève à - 817.877 € : il résulte d'un écart temporel entre l'exécution des dépenses et le recouvrement des recettes.
- Cumulé au résultat positif 2019 reporté en 2020 (+ 624.615 €), le résultat de clôture présente un déficit de -193.262 €.
- Ce déficit doit être pondéré par l'écart positif des « reste à réaliser » 2020 (+ 40.366 €) et par l'affectation du résultat de fonctionnement (+ 217.756 €), ce qui porte la section d'investissement en **excédent de 64.860 €**.

Les dépenses :

- Le montant total des dépenses réelles s'est élevé à 1.604.134 € (contre 1.218.994€ en 2019 et 417.314 € en 2018).
- Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) se sont élevées à 1.450.440 € représentant 85,33% du programme prévisionnel ; 239.473 € restent à réaliser sur l'exercice 2020.
- Plusieurs ajustements ont été opérés en cours d'exercice et ont nécessité l'adoption d'une décision modificative le 27 novembre 2020 pour un montant de 112.901 €.

Les recettes :

- Le montant total des recettes réelles s'est élevé à 706.386 € (incluant l'emprunt de 300.000 €), contre 1.745.594 € en 2019 ; et 279.840 € restent à réaliser.
- Le recours à l'emprunt (chapitre 16), d'un montant de 300.000 €, a dû être revu à la hausse pour financer le programme d'investissement (prévision de 210.520 €).
- Plusieurs subventions (chapitre 13) n'ont pas été encaissées en raison de l'inachèvement des travaux subventionnés, compte tenu de la doctrine du Département et de la Région ; et plusieurs demandes de subventions n'ont pas abouti (DETR, Bourg Centre, Pacte Territorial 2020).

LES COMPTES DE LA COMMUNE

Conformément aux directives de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Direction Générale des Collectivités Locales, la commune présente chaque année ses informations à caractère financier, dans un souci de transparence et d'analyse rétrospective.

Parmi les principaux enseignements de ces comptes et de leur évolution, on peut noter :

- Une forte augmentation du volume budgétaire global (+10,6%), pour la seconde année consécutive (+25,5% en 2019), en grande partie liée au programme d'investissements, mais qui affecte également la section de fonctionnement (+4,2%).
- Pour la seconde année consécutive également, l'écart d'évolution entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement se creuse : +4,2% pour les dépenses, -0,79% pour les recettes.
- L'épargne nette de gestion, qui traduit la capacité de financement de nouveaux équipements après remboursement de la dette, diminue fortement par rapport à 2019 (-51%).
- Et compte tenu du volume élevé des investissements réalisés en 2020, le besoin de financement augmente (-213.796€), c'est-à-dire que l'épargne disponible est inférieure aux dépenses d'investissements. Cette évolution explique ensuite le recours à l'emprunt et donc l'évolution de la dette.
- Le fonds de roulement s'effondre : il est constitué des résultats cumulés des deux sections de fonctionnement et d'investissement, et permet de financer les dépenses de fonctionnement courant ; il correspond à moins d'une semaine de fonctionnement au 31 décembre 2020, ce qui peut générer des difficultés de trésorerie en fonction du volume des dépenses exécutées en début d'année 2021.
La variation négative du fonds de roulement traduit la ponction intégrale de l'excédent d'investissement 2019 pour abonder le financement des nouveaux investissements en 2020.
- L'annuité de la dette et l'encours de la dette ont augmenté sous l'effet du recours à un nouvel emprunt de 300.000€ en 2020.

- Le taux d'épargne brute, qui permet de déterminer la part de recettes de fonctionnement qui peut être affectée aux équipements nouveaux, reste positif (+7,93%) mais continue à diminuer (12,35% en 2019).
- La dette augmente, avec un encours supérieur aux recettes annuelles de fonctionnement (106,10%), et une augmentation de l'annuité (+11,96% et +12,86% par rapport aux recettes de fonctionnement) ; la capacité d'endettement s'est fortement dégradée en deux ans (supérieure à 13 ans). Néanmoins le poids de la dette reste supportable (car supérieur à 1).

	2020	2019
DEPENSES TOTALES (Fonctionnement + Investissement)	4 133 231	3 733 726
RECETTES TOTALES (Fonctionnement + Investissement)	4 157 725	4 642 821
DEPENSES TOTALES HORS REMBOURSEMENT DETTE (chapitres 66 + 16)	3 919 829	3 543 123
RECETTES TOTALES HORS EMPRUNTS (chapitre 16)	3 233 110	3 467 821
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	2 449 226	2 426 763
DEP. REEL. FONCT. HORS INTERETS DE LA DETTE (chapitre 66)(2)	2 387 516	2 373 294
- dont achats et charges externes (chapitres 011 + 65 + 67)	1 138 005	1 149 589
- dont personnel (chapitre 012)	1 223 513	1 196 420
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (3)	2 746 853	2 768 796
- dont Impôts et taxes (chapitre 73)	1 953 014	1 939 774
- dont dotations (chapitre 74)	556 415	550 913
EPARGNE DE GESTION (4) = (3) - (2)	359 337	395 502
EPARGNE BRUTE (5) = (3) - (1)	297 627	342 033
EPARGNE NETTE = (4) - capital dette (chapitre 16)	207 645	258 368
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (incluant chapitre 001)	1 604 134	1 178 202
DEP. REEL. INVEST. HORS CAPITAL DE LA DETTE (chapitre 16) (6)	1 452 442	1 041 067
- dont équipements (chapitres 20-21-23)	1 450 440	2 066 905
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (incluant chapitre 001)	1 410 872	1 843 280
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (7)	1 110 872	668 280
- dont dotations (chapitre 10)	373 990	518 584
- dont subventions (chapitre 13)	32 396	50 889
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT = (4)+(7)-(6)	-133 925	-114 419
FOND DE ROULEMENT INITIAL (chapitres 002 + 001 + article 1068) (8)	919 141	348 326
FOND DE ROULEMENT AU 31/12	24 495	919 141
VARIATION DU FOND DE ROULEMENT	-894 646	570 815
EVOLUTION DE LA DETTE :		
- Annuité de la dette (chapitres 66 + 16)	213 402	190 603
- Emprunts nouveaux	300 000	1 175 000
- Emprunts nouveaux - annuité de la dette	86 598	984 397
- Dette totale au 31 décembre (encours)	2 766 160	2 766 160
RATIOS		
- Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement	13,08%	14,28%
- Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	10,84%	12,35%
- Dette au 31/12 / recettes réelles de fonctionnement	100,70%	99,90%
- Annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement	7,77%	6,88%
- Epargne de gestion / annuité de la dette (poids de la dette)	1,68	2,08
- Encours de la dette / épargne brute (capacité de désendettement) (années)	9	8

LES RATIOS OBLIGATOIRES

Les ratios calculés pour la commune peuvent être comparés aux ratios moyens des communes de la strate démographique 3.500 à 5.000 habitants communiqués par la DGFIP et la DGCL. Pour information la population jonquiéroise au 1^{er} janvier 2020 s'élevait à 3 816 habitants. Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/habitant.

RATIOS (DGCL 4-7a)		2020		
		JSV	STRATE	% 2019
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	641,83	829	0,24%
2	Produit des impositions directes (article 731) / population	252,04	454	-0,17%
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	719,83	1 016	-1,47%
4	Dépenses d'équipement / population	380,09	330	-30,30%
5	Dette / population	763,75	773	4,64%
6	Dotation Globale de Fonctionnement (article 741) / population	86,48	150	-0,51%
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	49,96%	53%	1,33%
	Dépenses nettes de personnel / DRF	47,11%		1,31%
10	Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement	52,80%	32,50%	-29,26%

Le constat principal :

Les ratios communaux de fonctionnement restent inférieurs aux ratios de la strate, ce qui est positif en matière de charges de personnel, mais qui traduit aussi la faiblesse des ressources de fonctionnement et son impact sur la capacité d'investissement de la commune.

L'effort d'équipement consenti en 2020 a fortement diminué par rapport à 2019 mais il reste supérieur au ratio de la strate : compte tenu du niveau relativement peu élevé de l'autofinancement, cet effort repose en grande partie sur le recours à l'emprunt et impacte ainsi à la hausse le ratio de la dette par habitant qui se rapproche de la moyenne de la strate.

Les ratios de santé financière

Quatre ratios financiers sont utilisés chaque année pour évaluer plus particulièrement la santé financière de la collectivité, et les comparer d'un exercice sur l'autre :

Le coefficient d'autofinancement courant :

- Il mesure la capacité de financement des opérations d'investissement après le règlement des charges courantes de fonctionnement et de la dette.
- La formule de calcul : [Dépenses réelles de fonctionnement + capital de la dette] / Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions)
- A l'issue de l'exercice 2020, il s'élève à 94,6% (contre 92,6% en 2019, 91,4% en 2018, 93% en 2017 et 95% en 2016).
- Le seuil d'alerte se situe au-delà de 100%, signifiant un autofinancement insuffisant pour financer l'investissement
- Le coefficient d'autofinancement courant s'est à nouveau dégradé en 2020 et a dépassé le taux moyen des communes de la strate (89,4%) ; il reste toutefois éloigné du seuil d'alerte.

Le ratio d'endettement :

- Il mesure la charge de la dette par rapport à la richesse de la commune, et donc sa marge d'endettement pour les années à venir.
- La formule de calcul : Encours de la dette (capital restant dû) / Recettes réelles de fonctionnement
- Le seuil d'alerte s'établit à 121%.
- Au 31 décembre 2020, il s'élève à 100,7% en forte augmentation par rapport à 2019 (62,46%) du fait de l'emprunt de 1.175.000€ contracté en 2019 ; il dépasse le taux moyen des communes de la strate (76,1%) mais reste éloigné du seuil d'alerte.

Le ratio de rigidité structurelle :

- Il mesure le caractère incompressible des dépenses obligatoires de la commune (charges de personnel et annuité de la dette), et donc sa difficulté à accroître sa capacité d'autofinancement.
- La formule de calcul : [Charges de personnel (012) + annuité de la dette (66 + 16)] / Recettes réelles de fonctionnement
- Le seuil d'alerte est fixé à 65%.
- Il s'élève à 52,3% en augmentation par rapport à 2019 (50,1%), et 49,77% en intégrant les atténuations de charges de personnel et les aides de l'État, toujours très éloigné, donc, du seuil d'alerte.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

- C'est un indicateur de pression fiscale, qui compare le produit fiscal de la commune au produit fiscal de référence nationale pour les communes de même strate démographique.
- La formule de calcul : Produit des contributions directes (73111) / Potentiel fiscal
- Le seuil d'alerte est fixé à 100% signe d'une pression fiscale élevée.
- A l'issue de l'exercice 2020, il s'élève à 61,9% (identique à 2019)
- Le coefficient est stable, et bas ; l'augmentation des taux moyens nationaux d'imposition est proportionnellement plus élevée que l'augmentation des bases fiscales communales. Il s'en suit la faiblesse des recettes de fonctionnement déjà constatée.

Conclusions :

Les ratios de santé financière restent inférieurs aux seuils d'alerte, mais deux se dégradent : la capacité d'autofinancement et le niveau d'endettement.

Le fonds de roulement est en outre très faible et susceptible de générer des difficultés ponctuelles de trésorerie.

Cette évolution résulte de la faiblesse des recettes de fonctionnement, alors que les dépenses de fonctionnement sont de plus en plus difficiles à réduire ou même à contenir. Et le maintien d'un effort d'investissement soutenu se traduit par un recours inévitable à l'emprunt.

Sans action corrective en 2021, les seuils d'alerte seront dépassés sous deux exercices pour ces deux ratios.

Deux actions semblent inéluctables :

- Une augmentation du taux de taxe sur le foncier bâti, pour augmenter les recettes de fonctionnement
- Une pause dans les investissements nouveaux, pour rétablir l'équilibre de la section d'investissement avant la mise en œuvre de l'opération de construction du groupe scolaire.

Il serait par ailleurs préférable de ne pas recourir à un nouvel emprunt en 2021.

4/ LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2021

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au niveau des dépenses :

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèveraient prévisionnellement à 905.772 €, en augmentation de 3,1% par rapport au budget 2020.

Plusieurs postes de dépenses sont en augmentation objective (vêtements de travail, maintenance des bâtiments communaux, dont la nouvelle halle des sports, cotisations d'assurances, abonnements téléphoniques).

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèveraient à 1.232.067 €, en légère augmentation de 0,6% par rapport à 2019.

Au 1^{er} janvier 2021, la commune compte 32 agents, mais 3 PEC sont en cours de recrutement.

Le niveau des charges de personnel pourrait évoluer en fonction des congés maladie des agents.

Les atténuations de produits (chapitre 014) : Il s'agit essentiellement du Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales dont la commune est à la fois contributrice (en raison du potentiel financier de la CCBTA) et bénéficiaire (en raison de l'effort fiscal de la CCBTA).

Le montant du Fonds 2021 n'a pas encore été communiqué et la prévision de crédits est donc pour l'instant identique au compte administratif 2020, soit 26.035€ (en incluant le dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèveraient à 345.628 €, soit une légère augmentation de 0,6 % par rapport au BP 2020. Mais cette prévision inclut le report de programmation de l'opération d'enfouissement des réseaux secs de la rue Pieu Redon (évalué à 42.040€ pour une première tranche de travaux).

Aucune source d'économie n'est possible sur ce chapitre, à l'exception des subventions aux associations (dont la crèche) et, dans une moindre mesure, des aides au ravalement de façades.

Les charges financières (chapitre 66) s'élèveront à 59.465 €, en diminution de 3,7% par rapport à 2020 grâce à l'extinction d'un prêt en février 2020.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont provisionnellement créditées de 1.000€, comme en 2020.

Les charges réelles provisionnelles de fonctionnement 2021 seraient ainsi de l'ordre de 2.569.967€, en diminution de 3,8% par rapport au budget primitif 2020.

A ces charges réelles s'ajoutent les écritures d'ordre relatives aux dotations aux amortissements des biens (chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections), d'un montant de 86.741€. Cette écriture est en augmentation par rapport à 2020, en lien avec l'effort d'équipements de la commune, mais elle sera neutralisée par une recette d'ordre de même montant portée en section d'investissement (chapitre 040).

Le montant total des dépenses de fonctionnement 2021 s'élèverait 2.656.708 €, en diminution de 3,5% par rapport au budget 2020.

Au niveau des recettes :

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont budgétisées à hauteur de 20.000€, comme en 2020. S'agissant des remboursements de congés maladie, ces recettes demeurent aléatoires et sont donc volontairement minorées par rapport au compte administratif (46.259 €).

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) pourraient être évalués à 179.409 €, en diminution de 4,8% par rapport à 2020 du fait essentiellement de la baisse de fréquentation de la cantine scolaire.

A cet égard, une augmentation du prix du repas, inchangé depuis 2015, pourrait être envisagée à la faveur du renouvellement du marché de fourniture de repas.

Les impôts directs locaux (chapitre 73) pourraient être évalués à 1.984.275 €, en augmentation de 1,9% par rapport au BP 2020, et sur les bases de l'année 2020.

La DDFIP a informé les communes de la date tardive de communication de l'état fiscal prévisionnel 2021, compte tenu de la suppression totale de la taxe d'habitation et de son allocation compensatrice (au chapitre 74) au 1^{er} janvier 2021. Et les taux 2021 de taxes foncières ne pourront être votés qu'après communication de l'état fiscal.

Pour mémoire, les taux d'imposition directe locale sont inchangés depuis 2012.

Les dotations et participations (chapitre 74) pourraient être estimées à 539.712 €, en diminution de 2,5% par rapport au BP 2020, mais sur la base des dotations 2020.

En tout état de cause, ce chapitre ne devrait pas connaître d'augmentation, sauf incertitude relative à l'allocation compensatrice de taxes foncières.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) seraient de l'ordre de 29.088 €, en diminution de 14,7% par rapport à 2020, mais la location du centre socioculturel et de la licence IV de débit de boisson repose sur la fin de l'état de crise sanitaire.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont provisionnés à hauteur de 6.000 €, soit une prévision volontairement minorée compte tenu du caractère aléatoire de ces recettes (remboursements d'assurance et avoirs, essentiellement).

Aucune écriture d'ordre n'est à porter au budget primitif 2021.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 s'élèveraient ainsi prévisionnellement à 2.758.484 €, soit en quasi-stagnation par rapport à 2020 (0,2%).

Il s'en suit un excédent de 101.776 €, encore inférieur à l'excédent prévisionnel 2020 (134.266€) et très inférieur au résultat 2020 (217.756 €).

Cet excédent sera porté au chapitre de dépenses 023 pour équilibrer la section, mais il est trop faible pour contribuer à l'autofinancement de la section d'investissement.

Sur ces bases prévisionnelles, le coefficient d'autofinancement courant passerait de 94,6% à 98,7%, très proche du seuil d'alerte ; le ratio d'endettement passerait de 100,7% à 106% et se rapprocherait également du seuil d'alerte.

Il semble inéluctable de procéder à une augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti pour accroître le volume des recettes de fonctionnement.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte tenu du faible niveau d'autofinancement offert par la section de fonctionnement, il est nécessaire de distinguer les écritures obligatoires, en début d'exercice, des opérations nouvelles éventuellement permises par les disponibilités budgétaires.

Les écritures obligatoires :

En recettes :

Capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2020 (article 1068)	217.756
Reste à Réaliser 2020, dont :	279.840
<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la vidéoprotection dans le cadre du FIPD • Contrat bourg centre pour la voie de liaison Peire Fioc • Pacte territorial 2019 pour la voie de liaison Peire Fioc 	
FCTVA (article 10222) : taux de 16,404% appliqué à 900.000€ € de dépenses éligibles.	147.636
Taxe d'aménagement (article 10226) : base 2020 en attendant la notification du produit 2021	38.000
Remboursement avances immeuble ZIBELLI	20.000
Subvention SMEG (réseau éclairage public Peire Fioc)	4.860
Amortissement des immobilisations (chapitre 040) : écriture d'ordre en contrepartie des dotations portées en dépenses de la section de fonctionnement (chapitre 042)	86.742
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 2021(chapitre 021)	101.776
Total des recettes obligatoires	896.610

En dépenses :

Déficit cumulé de la section d'investissement	193.262
Remboursement du capital de la dette au 1 ^{er} janvier 2021	152.535
Reste à Réaliser 2020, dont :	239.474
<ul style="list-style-type: none"> • L'étude de révision du PLU • L'acquisition des terrains Font Couverte • La transformation de la salle des archives en coin cuisine • L'extension de la vidéoprotection • L'enfouissement des réseaux EP et GC de la Rue de Nîmes, des Pradas et du quartier Peire Fioc • Le déplacement du compteur du tennis • L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un groupe scolaire • Les relevés topographiques pour la voie de liaison Goudet • La création de la nouvelle voie de liaison Peire Fioc 	

Opérations techniquement ou juridiquement déjà engagées :	
• Logiciel finances Go folio (GFI)	3.070
• Logiciel de prospective financière (SIMCO)	2.990
• Révision du PLU / dossier de création d'une ZAC	10.000
• Révision du PLU (marché URBANIS)	5.084
• Etude du risque de ruissellement porté au PLU	33.210
• Etude qualité de l'air intérieur	15.000
• AMO migration informatique Médiathèque	2.900
• Réfection toiture école le mistral	104.630
• Indemnités de concours	79.200
• Désencombrement immeuble ZIBELLI	20.000
• Assistance technique au choix d'un aménageur (ABH)	17.160
• Piste cyclable voie de liaison (LAUTIER)	124.000
• Extension vidéo protection (IPERION)	45.500
<i>Sous-total</i>	462.744
Total dépenses obligatoires	1.048.015

Solde négatif pour opérations nouvelles = - **151.405**

Les écritures nouvelles :

En recettes :

Plusieurs subventions sont en attente de décision, pour un montant difficile à déterminer :

- Accessibilité du CSC (Région)
- Arrêts de bus (Région)
- Amendes de police (Etat / Département)
- Toiture école le mistral (DETR)
- Extension réseau électrique Peire Fioc (ENEDIS)

En outre, le montant des « reste à réaliser » en dépenses sera réduit de 12.392 €.

En dépenses :

La commission des Finances, en séance du 9 février dernier, a recensé les opérations nouvelles proposées par les services municipaux et les élus : leur coût global est de l'ordre de 1.020.715 €.

Ces opérations ont été priorisées et retenues pour un montant de **109.702 €** en 2021, dont :

- Des équipements techniques pour un montant total de 67.488€ dont l'épareuse (40.360€)
- L'acquisition des terrains d'assiette de la nouvelle voie de liaison Sud-Est (25.000€)
- Des travaux de voirie à hauteur de 17.214€

Le besoin de financement s'élèverait à **261.107 €**.

Considérant le solde négatif des écritures obligatoires, toute opération nouvelle ne pourra être financée qu'à la faveur d'une amélioration de l'autofinancement prévisionnel, de l'obtention de recettes nouvelles, ou du recours à l'emprunt après évaluation de la capacité d'endettement complémentaire de la commune.

5/ L'EVOLUTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2020 :

La commune était engagée contractuellement pour 7 emprunts.

1 emprunt arrivait à échéance au mois de mars 2020.

L'encours de la dette s'élevait à 2.766.160,99 € en augmentation du fait du nouvel emprunt contracté en 2019.

L'annuité prévisionnelle pour l'exercice 2020 s'élevait à 214.020,93€ dont 151.692,19€ en capital et 62.328,74 en frais d'intérêts.

Au 1^{er} janvier 2021 :

La commune reste engagée pour 7 emprunts (un emprunt échu mais un nouvel emprunt contracté en 2020).

Banque	Objet de l'emprunt	Montant	Année	Durée	Taux	Fin
CRCA	Acquisition d'immeubles	300.000	2006	30 ans	4,10	2036
CRCA	Equilibre budgétaire 2010	600.000	2010	20 ans	3,12	2030
CRCA	Equilibre budgétaire 2011	347.000	2011	20 ans	4,32	2030
CE	Equilibre budgétaire 2013	400.000	2013	20 ans	4,45	2033
CE	Equilibre budgétaire 2017	500.000	2018	15 ans	1,71	2033
CE	Equilibre budgétaire 2019	1.175.000	2019	30 ans	0,89	2049
CE	Equilibre budgétaire 2020	300.000	2020	20 ans	0,73	2040

L'encours de la dette s'élève à 2.914.468,78 € à nouveau en augmentation du fait du nouvel emprunt contracté en 2020.

L'annuité prévisionnelle pour l'exercice 2021 s'élève à 212.549,29 € dont 152.530,29 € en capital et 60.019,00 € en frais d'intérêts.

La capacité de désendettement de la commune serait portée à 15,4 années sur la base des prévisions budgétaires 2021, soit un mauvais ratio.

6/ SITUATION ET PERSPECTIVES DES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les résultats 2020

En section d'exploitation :

Les dépenses 2020 se sont élevées à 72.842 € (contre 73.385€ en 2019), soit 73,2% d'exécution.

- Les principales dépenses réelles d'exploitation :
 - Mission d'assistance pour le suivi de l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement
 - Assistance technique du Département pour la protection des ressources en eau
 - Les intérêts de la dette (1 emprunt en cours)

Les autres écritures de dépenses réelles sont des prévisions ponctuelles ou aléatoires, rarement exécutées.

- En fait l'essentiel des dépenses d'exploitation reposent sur les opérations d'ordre : l'amortissement des immobilisations, adopté par le conseil municipal lors du vote du budget primitif (chapitre 042, article 6811 : 59.528€. Ces dépenses sont neutralisées par une recette d'ordre de même montant, imputée en section d'investissement (chapitre 040).

Les recettes se sont élevées à 108.835€ (contre 103.329€ en 2019), soit 109% d'exécution.

- La principale recette réelle d'exploitation est constituée par les redevances des usagers (article 70111), en augmentation par rapport aux prévisions budgétaires.
- Une recette d'ordre : l'amortissement des subventions d'investissement (chapitre 042) ; neutralisée par une écriture de dépense d'investissement de même montant (chapitre 040). Cette écriture concerne les subventions dites transférables, c'est-à-dire qui servent à financer des biens amortissables : elle permet d'atténuer la charge de la dotation d'amortissement des biens, qui affecte la section d'exploitation.

Le résultat de la section d'exploitation, à l'issue de l'exercice 2020, présente un excédent de 35.993€ (en augmentation par rapport à 2019 : 29.944€) ; l'excédent prévisionnel était de l'ordre de 17.445€.

En section d'investissement :

Les dépenses 2020 se sont élevées à 54.486€, et 5.574€ restent à réaliser sur l'exercice 2021.

Soit 27,4% d'exécution par rapport au budget primitif, mais 85,5% du programme réel, considérant que 135.205€ étaient des écritures d'équilibre budgétaire.

- Le programme d'investissements était conforme aux prévisions initiales :
 - Renouvellement poteaux incendie Route de Nîmes / Rue des Oliviers, 2 Rue des Amandiers
 - Renouvellement canalisation rue des costières au fossé du Grand Valat
 - Nouvelle voie de liaison Peire Fioc (réseau AEP)

- Une opération nouvelle a dû être initiée : une mission d'AMO également pour les travaux de rénovation du réseau dans le cadre du schéma directeur
 - Les dépenses d'ordre sont représentées par l'amortissement des subventions d'investissement (chapitre 040, contrepartie du chapitre de recettes d'exploitation 042).
- Les recettes d'investissement se sont élevées à 89.472€ et aucune recette ne reste à réaliser. Soit 45% d'exécution, mais 91,2% en intégrant le solde excédentaire d'exécution 2019.
- Une seule recette réelle, l'excédent d'exploitation 2019 capitalisé (article 1068) ; aucune subvention reçue en 2020.
 - Une recette d'ordre (chapitre 040), la contrepartie de l'amortissement des biens constaté en dépenses d'exploitation (chapitre 042).
- Le solde d'exécution de l'exercice est excédentaire de 34.986€ (il était déficitaire de 16.339€ en 2019). Le solde cumulé, intégrant l'excédent reporté, s'élèverait à 126.960€ (contre 91.974€ en 2019). A noter un solde négatif de 5.574€ des « reste à réaliser ».

Les perspectives 2021

Au niveau de la section d'exploitation :

En dépenses :

- Pas d'évolution notable attendue.
- Interrogation sur la mission d'assistance technique du Conseil Départemental (article 617 : 1.335€).
- Etat de la dette au 1^{er} janvier (article 66111) = 7.550€ (intérêts)
- Stabilité globale de la dotation aux amortissements des biens (60.000€)
- Volume global de l'ordre de 83.000€

En recettes :

- Pas de report de l'excédent 2020
- Augmentation de la vente d'eau sur la base de 2020 (article 70111)
- Stabilité de l'amortissement des subventions (20.000€).
- Volume global de l'ordre de 109.000€

Virement prévisionnel de la section d'exploitation vers la section d'investissement, de 26.000€.

Actions à entreprendre :

- Réévaluer la part communale de la redevance d'assainissement (pour augmenter la capacité d'autofinancement)
- Redéfinir les durées d'amortissement des biens et réajuster le tableau des dotations annuelles (sous contrôle de la Trésorerie).

Au niveau de la section d'investissement :

En dépenses :

- Reste à réaliser 2020 (5.574€)
- Etat de la dette au 1^{er} janvier (capital) = 10.335€
- Maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des réseaux dans le cadre du schéma directeur d'assainissement (INFRAMED : taux de rémunération fonction du volume de travaux projetés (estimation 11.000€)
- Programme pluriannuel de travaux : frais de relevés topographiques, études géotechniques, géo détection et analyses amiante, pour un coût total de l'ordre de 11.000 €
- Amortissement des subventions (opération d'ordre, chapitre 040) = 20.000€
- Total prévisionnel de l'ordre de 57.909€

En recettes :

- Report d'excédent 2020 = 126.960€
- Capitalisation de l'excédent d'exploitation 2020 (article 1068) = 35.993€
- Virement prévisionnel de la section d'exploitation = 26.000€
- Aucune subvention en attente
- Amortissement des biens (opération d'ordre, chapitre 040) = 60.000€
- Total prévisionnel de l'ordre de 248.953€

Il s'en suit un excédent prévisionnel de 191.044 € porté en écriture d'équilibre budgétaire en dépenses d'investissement.

Préconisations : Etablir les avant-projets des opérations prioritaires retenues dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements, afin de solliciter les subventions potentielles (Département, Agence de l'Eau, DETR...), avant toute exécution de dépenses.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les résultats 2020

En section d'exploitation :

Les dépenses 2020 se sont élevées à 51.410€ (contre 57.103€ en 2019), soit 66,2% d'exécution.

- Les principales dépenses réelles d'exploitation :
 - Diverses réparations sur le tracto pelle (article 61551)
 - Assistance technique du Conseil Départemental pour l'assainissement collectif
 - Mission d'assistance pour le suivi de l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement
 - Et, de façon ponctuelle en 2020, la vérification amiante de la station d'épuration avant travaux
- Comme pour le budget de l'eau, les autres écritures de dépenses réelles sont des prévisions ponctuelles ou aléatoires, rarement exécutées.
- Et comme pour le budget de l'eau, l'essentiel des dépenses d'exploitation reposent sur les opérations d'ordre : l'amortissement des immobilisations (chapitre 042, article 6811 : 45.830€), neutralisé par une recette d'ordre de même montant, imputée en section d'investissement (chapitre 040).

Les recettes se sont élevées à 67.266€ (contre 61.684€ en 2019), soit 86% d'exécution.

- Les principales recettes réelles d'exploitation :
 - Participation à l'assainissement collectif (PAC, article 704) : les prévisions 2020 n'ont pas été atteintes (report d'encaissement lié aux nouveaux raccordements au réseau)
 - Redevances des usagers (article 70111), en augmentation par rapport aux prévisions budgétaires.
 - Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau (article 741), en diminution constante chaque année.
- Une recette d'ordre : l'amortissement des subventions d'investissement (chapitre 042), neutralisé par une écriture de dépense d'investissement de même montant (chapitre 040).

Le résultat de la section d'exploitation, à l'issue de l'exercice 2020, présente un excédent de 15.856€ (4.581€ en 2019) ; l'excédent prévisionnel était de l'ordre de 9.349€.

En section d'investissement :

Les dépenses 2020 se sont élevées à 49.351€ (contre 157.133 € en 2019), et 247.223€ restent à réaliser sur l'exercice 2021.

Soit 15,8% d'exécution seulement, mais 95% en intégrant les « reste à réaliser ».

- Le programme d'investissements était conforme aux prévisions initiales :
 - Interventions sur la presse à bande de la station d'épuration
 - Maîtrise d'œuvre de l'installation de la centrifugeuse à la station d'épuration
 - Reprise d'une conduite dans l'enceinte de la cave coopérative
 - Installation d'une centrifugeuse à la station d'épuration
 - Création du réseau EU de la nouvelle voie Peire Fioc
- Trois opérations nouvelles ont dû être initiées :
 - Une mission d'AMO pour la construction de la nouvelle station d'épuration
 - Une mission d'AMO également pour les travaux de rénovation du réseau dans le cadre du schéma directeur
 - L'installation d'une unité mobile de déshydratation des boues d'épuration
- Les dépenses d'ordre sont représentées par l'amortissement des subventions d'investissement (chapitre 040, contrepartie du chapitre de recettes d'exploitation 042).

Les recettes d'investissement se sont élevées à 50.408€ (contre 95.143 € en 2019).

Soit 16% d'exécution, mais 97% en intégrant le solde excédentaire d'exécution 2019.

- Une seule recette réelle, l'excédent d'exploitation 2019 capitalisé (article 1068) ; aucune subvention reçue en 2020.
- Une recette d'ordre (chapitre 040), la contrepartie de l'amortissement des biens constaté en dépenses d'exploitation (chapitre 042).

Le solde d'exécution de l'exercice, hors reste à réaliser, est donc excédentaire de 1.057 €. Le solde cumulé, intégrant l'excédent reporté, s'élèverait à 253.140€. Mais il convient de souligner le solde négatif de 247.223€ des « reste à réaliser ».

Les perspectives 2021

Au niveau de la section d'exploitation : perspectives assez proches de celles du budget de l'eau.

En dépenses :

- Pas d'évolution notable attendue.
- Absence de dette au 1^{er} janvier
- Stabilité globale de la dotation aux amortissements des biens (46.000€)
- Volume global de l'ordre de 69.000€

En recettes :

- Pas de report de l'excédent 2020
- Augmentation de la redevance d'assainissement sur la base de 2020 (article 70611 = 28.000€)
- Evaluation de la PAC (article 704) de l'ordre de 19.800€ (en diminution par rapport au BP 2020)
- Diminution de la prime d'épuration sur la base de 2020 (article 741 = 9.000€)
- Diminution de l'amortissement des subventions (13.620€).
- Volume global de l'ordre de 71.000€

Virement prévisionnel de la section d'exploitation vers la section d'investissement, de l'ordre de 2.000€ (contre 9.349€ en 2019).

Actions à entreprendre :

- Réévaluer la part communale de la redevance d'assainissement (pour augmenter la capacité d'autofinancement)
- Redéfinir les durées d'amortissement des biens et réajuster le tableau des dotations annuelles (sous contrôle de la Trésorerie).

Au niveau de la section d'investissement :

En dépenses :

- Reste à réaliser 2020 (247.223€)
- Travaux complémentaires RD.999 (devis VEOLIA non engagé en 2020) = 4.740€
- Unité mobile de déshydratation des boues d'épuration (solde d'engagement 2021) = 19.872€
- Maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des réseaux dans le cadre du schéma directeur d'assainissement (INFRAMED : taux de rémunération fonction du volume de travaux projetés (estimation 11.000€)
- Programme pluriannuel de travaux : frais de relevés topographiques, études géotechniques, géo détection et analyses amiante, pour un coût total de l'ordre de 11.000 €
- Amortissement des subventions (opération d'ordre, chapitre 040) = 14.300€
- Total prévisionnel de l'ordre de 308.135€ (hors travaux schéma directeur)

En recettes :

- Report d'excédent 2020 = 253.140€
- Capitalisation de l'excédent d'exploitation 2020 (article 1068) = 15.856€
- Virement prévisionnel de la section d'exploitation = 2.000€
- Aucune subvention en attente
- Amortissement des biens (opération d'ordre, chapitre 040) = 46.000€
- Total prévisionnel de l'ordre de 317.176€

Il s'en suit un excédent prévisionnel de 9.041 € porté en écriture d'équilibre budgétaire en dépenses d'investissement.

Préconisations :

- Aucune exécution de travaux 2021
- Comme pour le budget de l'eau, établir les avant-projets des opérations prioritaires retenues dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements, afin de solliciter les subventions potentielles (Département, Agence de l'Eau, DETR...), avant toute exécution de dépenses.

7/ PRESENTATION CONSOLIDEE DES RESULTATS DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

	Fonctionnement		Investissement		Total des sections	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Budget Principal	294.856	217.756	624.285	-193.262	919.141	24.494
Budget de l'eau	29.944	35.993	15.931	126.960	45.875	162.953
Budget Assainissement	4.581	15.856	220.306	253.140	224.887	268.996
TOTAL	329.381	269.605	860.522	186.838	1.189.903	456.443

* * *

